

N° : DP 20/132

DECISION DU PRESIDENT

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 30 000 EUROS A L'ASSOCIATION "PHILA FLOR" - PROGRAMME D'ACTIONS POUR L'ANNEE 2020

Le Président de la Métropole

VU le décret n° 2017-1758 en date du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 1 de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

VU la délibération n°13/06/136 du Conseil Communautaire en date du 26 juin 2013 modifiée, définissant les actions de Développement Economique d'intérêt communautaire en matière de soutien à l'agriculture périurbaine et aux efforts des acteurs de ces filières pour l'intégration des nouvelles technologies,

VU la convention ci jointe,

CONSIDERANT la demande de participation financière de l'association « PHILA FLOR » d'un montant de 30 000 € sur un budget prévisionnel global de 79 464 € au titre du soutien à l'optimisation de la production de la pivoine du Var pour l'année 2020,

CONSIDERANT que l'association « PHILA FLOR » a un rôle central dans la filière horticole de production locale avec des missions nombreuses et variées d'appui administratif et/ou technique, d'amélioration et de suivi de la qualité de la production horticole,

CONSIDERANT le regain d'intérêt que suscite aujourd'hui la pivoine tant pour sa culture adaptée au climat local, la grande diversité de ses fleurs, le peu de recours aux traitements phytosanitaires qu'elle exige, et le travail de toute la filière qui permet de proposer un produit de qualité représentatif de l'horticulture varoise,

CONSIDERANT l'importance d'accompagner les producteurs de pivoines afin d'optimiser les techniques de production, fertilisation, irrigation et forçage, et ainsi accroître les rendements et la productivité des exploitations,

CONSIDERANT que l'association « PHILA FLOR » organise chaque année au mois de juin une « journée technique pivoines » qui permet de présenter les avancées réalisées dans le cadre du projet Pivoines du Var – Optimisation de la production,

CONSIDERANT qu'en cette période de crise sanitaire et économique le soutien de la Métropole Toulon Provence Méditerranée reste essentiel en matière de soutien à l'agriculture péri urbaine,

DECIDE

ARTICLE 1

DE SIGNER la convention ci-annexée avec l'association « PHILA FLOR » en vue de l'attribution d'une subvention de 30 000 € pour l'année 2020.

ARTICLE 2

DE DIRE que le montant sera revu en fonction des dépenses effectivement réalisées selon les modalités de calcul prévues à l'article 5 de la convention sans dépasser le montant maximum ci-dessus attribué.

ARTICLE 3

D'INSCRIRE cette dépense au budget du Développement Economique de l'exercice 2020 (Imputation 65748, opération 1232).

La présente Décision sera

- transmise à Monsieur le Préfet
- reproduite sur le Registre ouvert à cet effet
- affichée sur les panneaux destinés à cet effet
- communiquée sous forme de donner acte du Conseil Métropolitain lors de sa prochaine séance

Fait à Toulon, le **14 MAI 2020**

Hubert FALCO

Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée
Ancien-Ministre





CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE 2020

A L'ASSOCIATION PHILA FLOR

PROGRAMME D' ACTIONS 2020

ENTRE

La Métropole TOULON PROVENCE MEDITERRANEE sise 107 Boulevard Henri Fabre - à TOULON - représentée par son Président **Hubert Falco**, agissant en vertu de la Décision n° 20 / ... du .. mai 2020, ci-après désignée **TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**,

D'une part,

ET

L'Association PHILA FLOR, sise 1202 Vieux Chemin de Toulon – à HYERES, représentée par son Président, Monsieur **Jean Claude VEGA** dûment habilité,

D'autre part,

Article 1^{er} - CONTEXTE

Avec un rôle central dans la filière de production locale, Philaflor regroupe plus de 120 producteurs adhérents installés principalement dans la région hyéroise et le Var. Cette association loi 1901 travaille en étroite collaboration avec les nombreuses structures de la filière sur toutes les thématiques liées à la production de fleurs coupées.

Même si le cœur du métier de Philaflor reste la prestation de conseil technique en entreprise, l'association a su s'adapter à l'évolution des besoins des producteurs. Son équipe accompagne les adhérents au quotidien non seulement autour de leur production, mais également lors des évolutions réglementaires qui sont nombreuses dans leur profession. Philaflor réalise une veille technique et administrative et aide les producteurs à répondre à ces nouvelles contraintes administratives ou économiques. Elle participe activement à l'animation de la filière ainsi qu'à la promotion de la fleur coupée du Var.

Philaflor met à disposition de ses adhérents un laboratoire d'analyses de sol qui constitue un outil indispensable au conseil agronomique. Ce laboratoire a été spécialement construit et adapté pour répondre aux attentes des producteurs de fleurs coupées. Depuis plus de 30 ans, les analyses de sol, de substrats culturaux ou de solutions de fertilisation qui y sont réalisées sont accompagnées de l'expertise du personnel technique de Philaflor.

Les conseillers employés par la structure cultivent des liens étroits avec les différents organismes de la filière horticole locale (SCRADH, Hyères Hortipole, SICA MAF, Chambre d'Agriculture, Coopératives, etc.) où leur expérience en matière de suivi des cultures et de diagnostic cultural est reconnue. Ils s'impliquent fortement auprès des producteurs en soutenant et coordonnant leurs actions collectives et participent activement à leur formation. Les relations qu'ils tissent quotidiennement avec eux sont un atout considérable dans le développement de stratégies de production écoresponsables adaptées aux spécificités de notre terroir.

Article 2 – PROGRAMME D’ACTIONS 2020

I. PIVOINE DU VAR : OPTIMISATION DE LA PRODUCTION – ANNEE 3

Le raisonnement et l'amélioration des pratiques culturales constituent une thématique de travail particulièrement prégnante pour la production de pivoines dans le bassin hyérois. L'ensemble de la filière horticole locale s'interroge sur différents aspects de leur production tels que leur fertilisation, leur irrigation et leur forçage.

Le projet mis en œuvre par Philaflor a pour objectif d'acquérir des données dans ces 3 domaines pour amorcer une réponse.

Il s'agit en effet de mettre des moyens techniques en œuvre afin de mieux cerner la complexité de la culture de pivoines pour proposer aux producteurs un itinéraire technique plus fiable et plus adapté aux conditions particulières et aux contraintes du terroir.

Dans ce bassin géographique où les conditions climatiques sont exceptionnelles, l'utilisation d'une gamme de variétés dont les productions s'échelonnent et la technicité des horticulteurs qui savent travailler la précocité de la floraison permettent de produire des fleurs de la fin du mois de mars au mois de juin. Cette année encore plus de 9 millions de pivoines issues de la production varoise ont été négociées à la Sica Marché Aux Fleurs d'Hyères. Pour autant, l'intensification de la culture de la pivoine et l'augmentation des surfaces qui lui sont consacrées ont des conséquences de plus en plus marquées sur la productivité des plants :

- L'utilisation de parcelles pour la culture de pivoine sur plusieurs années – voire plusieurs décennies – sans inter-culture et la pratique d'une fertilisation non raisonnée provoque une fatigue des sols et un déséquilibre de sa composition. Ce point est particulièrement sensible pour les cultures situées en Zone Vulnérable Nitrate où les apports azotés doivent être contrôlés en fonction des besoins spécifiques de la pivoine dans le but de limiter au maximum la quantité de résidus azotés dans le sol ;
- La pratique souvent systématique du forçage pour gagner en précocité de récolte, sans connaissance des conditions optimales de cette technique engendre un manque de vigueur des plants et une baisse de productivité.
- L'arrosage des cultures sans réelles connaissances des besoins en eau de cette plante mène à une irrigation en déficit ou en excès qui entraîne souvent une perte de productivité et/ou le développement de pathogènes telluriques. La Faible pluviométrie de la région est une contrainte de plus en plus forte et l'irrigation doit la compenser de plus en plus tout au long de l'année.

Le soutien de la Métropole TPM à Philaflor a déjà permis l'obtention de premiers résultats qui ont été transférés non seulement au SCRADH mais également aux horticulteurs par différents canaux – Journées Techniques, Formations,...

Cependant les caractéristiques inhérentes à la culture de pivoines – monoculture pérenne avec une seule récolte par an sur une période courte – ralentissent la collecte de données. Ce projet doit donc être appréhendé comme une action à long terme avec des étapes annuelles.

Dans ce contexte, le projet devra permettre :

- De proposer les résultats de l'innovation agronomique (en collaboration avec le SCRADH) dans le contexte particulier de la production de pivoines en tenant compte des nombreuses contraintes économiques de cette filière (enherbement, ombrage, refroidissement, etc.)
- De travailler en liaison directe avec les horticulteurs du bassin hyérois en optimisant leurs systèmes de production dans le domaine de la gestion de la culture, de la protection de l'environnement et de la qualité du matériel produit ;
- D'analyser les retours d'expérience et de suivi des exploitations et proposer des optimisations possibles afin de rendre les systèmes de production conformes aux exigences réglementaires locales (Zone Vulnérable Nitrate) plus respectueux de l'environnement (limitation de la consommation en eau) et plus fiables au plan biologique et économique (optimisation du forçage).

Les données acquises sont travaillées par les techniciens de Philaflor et diffusées auprès de leurs adhérents lors de la « Journée Technique Pivoine » qui a lieu chaque année au mois de juin.

PROBLEMATIQUE N° 1 : CONNAISSANCE DU SOL ET OPTIMISATION DE LA FERTILISATION

- Campagne d'analyses de sol :
 - prélèvement d'échantillons et analyses en laboratoire dans la continuité 2018 et 2019,
 - Suivi des pratiques de fertilisation : relevé systématique des pratiques,
 - Bilan des pratiques : conseil adapté en fertilisation tout au long de l'année.
- Optimisation de la fertilisation en limitant l'apport d'intrants azotés, et en raisonnant les apports d'engrais en fonction des besoins de la culture et de la nature du sol. Le contexte local est particulièrement important pour les exploitations situées en Zone Vulnérable Nitrate où les analyses de sol sont obligatoires et la quantité d'azote utilisée limitée.

PROBLEMATIQUE N° 2 : SUIVI ET OPTIMISATION DES PRATIQUES DE FORÇAGE

- Pose et relevés de capteurs de température du sol pour le suivi de l'accumulation de froid.
- Evaluation et Conseil adapté : optimisation du forçage en émettant une date à partir de laquelle il peut être démarré et en suivant l'évolution des températures de forçage afin d'éviter la perte de rendement.
- Suivi fin dans différents types de structures de forçage pour déterminer quel outil est le plus adapté au climat local.

PROBLEMATIQUE N° 3 : CONNAISSANCE DES BESOINS EN EAUX ET OPTIMISATION DE L'IRRIGATION

- Relevé de capteurs capacitatives (sondes) et compteurs d'eau/Conseil adaptés en irrigation.
- Optimisation des pratiques d'irrigation en limitant l'apport d'eau en période végétative, ou en période de développement de pathogènes telluriques, et en développant la pratique de l'enherbement des cultures et/ou de l'arrosage par goutte à goutte.

II. ANIMATION DE LA FILIERE

Le marché de la pivoine est devenu premier en valeur de l'ensemble des fleurs coupées à la SICA Marché Aux Fleurs d'Hyères. Dans le Var, 150 hectares lui sont consacrés et pourtant sa culture est toujours mal maîtrisée. Les producteurs sont donc en recherche perpétuelle d'informations pour améliorer leur technicité et garantir leur productivité.

Philaflor apporte son soutien technique à la production en organisant annuellement une « Journée Technique Pivoines » au mois de juin. Ce rassemblement ouvert aux différentes structures de la filière est l'occasion de présenter les avancées réalisées dans le cadre du projet « Pivoines du Var – Optimisation de la production »

Article 3 – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROGRAMME D' ACTIONS 2020

DEPENSES	€ TTC	RECETTES	€ TTC
<i>Technique</i>			
Matériel de laboratoire	17 666	TOULON PROVENCE MEDITERRANEE	30 000
Maintenance appareil de laboratoire	650		
Analyses	9 400	Autofinancement	49 464
<i>Animation filière</i>			
Intervenants	200		
Frais de réception	140	Municipalité	4 900
<i>Technique et promotion</i>			
Charges de personnel	49 535		
Frais de déplacement	1 873		
TOTAL	79 464	TOTAL	79 464

Article 4 – Engagement de TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

En vertu de la **Décision du Président N° 20 / ... du .. mai 2020**, **TOULON PROVENCE MEDITERRANEE** s'engage à soutenir financièrement l'Association **PHILA FLOR** pour la réalisation son programme d'actions en 2020, à hauteur de **30 000 Euros**.

Article 5 – Modalités de versement

La subvention de **TOULON PROVENCE MEDITERRANEE** de **30 000 Euros** sera versée à l'Association **PHILA FLOR** de la façon suivante :

- 70 %, soit **21 000 Euros**, à la signature de la présente convention
- 30 %, soit **9 000 Euros**, sur présentation des documents suivants :
 - o Etat récapitulatif des dépenses du programme réalisé en 2020 par le bénéficiaire, signé par le Président et le Trésorier
 - o Rendu du programme réalisé en 2020
 - o Procès-verbal de l'approbation des comptes de l'exercice 2020 (dépenses et recettes) tels qu'ils ont été présentés devant le Conseil d'Administration, visés par le Président et certifiés par le Trésorier.

Dans le cas où, après vérification du bilan annuel de l'Association **PHILA FLOR**, le montant réel des dépenses serait inférieur au montant prévu dans le Budget Prévisionnel, le solde à verser sera calculé au prorata des dépenses réellement engagées et payées par l'Association.

Article 6 – Obligations de l'Association PHILA FLOR

L'Association **PHILA FLOR** s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général révisé et à tenir l'enregistrement de ses engagements.

L'Association **PHILA FLOR** s'engage à communiquer à **TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**, au plus tard le 30 juin de l'année suivant la date d'arrêt des comptes, le compte d'emploi de la subvention attribuée accompagné du rapport d'activités de la manifestation et du rapport financier.

En matière de communication, l'Association **PHILA FLOR** s'engage à faire apparaître sur tous les documents informatifs ou promotionnels le soutien apporté par **TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**, en utilisant le logo **TPM** en vigueur, la charte graphique étant consultable et téléchargeable sur le site internet www.metropletpm.fr, rubrique télécharger.

Article 7 – Durée et résiliation de la convention

Cette convention est conclue pour l'année **2020** à compter de la signature de celle-ci.

En cas de non-respect de l'une ou l'autre des parties des obligations réciproques convenues, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure et restée infructueuse pendant un délai de un mois.

Article 8 – Reversement de la subvention en cas de non-respect des obligations de l'Association PHILA FLOR

En cas de non-respect de ses engagements ou de non réalisation du programme d'actions 2019 par l'Association **PHILA FLOR**, celle-ci reversera à **TOULON PROVENCE MEDITERRANEE** les sommes non utilisées ainsi que les sommes utilisées pour des dépenses n'entrant pas dans la présente convention.

Article 9 – Tribunal compétent en cas de litige

En cas de désaccord entre les parties, le Tribunal Administratif de Toulon sera seul compétent pour trancher les litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention.

Article 10 – Légalité de la convention et sa notification

La présente convention ne sera exécutoire qu'après avoir reçu le visa de légalité de la Préfecture du Var et après notification à l'Association **PHILA FLOR**.

Fait en trois exemplaires originaux, en français

A Toulon, le

Pour l'Association PHILA FLOR	Pour la Métropole TOULON PROVENCE MEDITERRANEE
Le Président Jean Claude VEGA	Le Président Hubert FALCO